

André GIDE

ET

LE DROIT DE PUNIR

DISCOURS

Prononcé le 8 Décembre 1946 à la rentrée Solennelle
de la Conférence des Avocats Stagiaires

Par M^e Roger MERLE

Avocat à la Cour d'Appel de Toulouse
Lauréat de la Conférence
(Médaille d'Or. — Prix Alexandre FOURTANIÉ)

Monsieur le Procureur Général (1),
Monsieur le Président (2),
Monsieur le Bâtonnier (3),
Mesdames, Messieurs,

L'honneur plein d'obligeance dont vous avez la bonté
de nous gratifier est aussi une épreuve entourée d'in-
quiétants périls. Vous nous donnez la couronne, mais
ne négligez point de la tresser d'épines. Si vous nous
distinguez, c'est peut-être avec le subtil dessein de
nous mieux juger en pleine lumière. Et je ne connais

(1) M. Pagès.

(2) M. Gout, Président de Chambre à la Cour d'Appel,
représentait M. le Premier Président Escudier.

(3) M^e Lanaspèze.

pas de plus périlleux examen que celui qui nous impose, à l'âge où il est plus séant d'écouter que de dire, l'ingrate obligation de discourir dangereusement devant les magistrats que demain nous devons convaincre et surtout devant nos redoutables confrères.

Aussi, Messieurs, suis-je d'autant plus inquiet de la sévérité de votre arrêt que le sujet de mon propos est moins conforme aux traditions puisqu'il ne puise point ses racines dans l'histoire de notre Parlement.

J'ai toutefois découvert que ma hardiesse n'était point nouvelle dans vos annales, et me trouvant ainsi autorisé dans mon sujet par la garantie précieuse de votre précédent, j'ai pris le parti bien audacieux de demander à la littérature l'aliment de notre entretien et de soumettre à votre bienveillante attention les impressions recueillies par André GIDE en Cour d'Assises.

De tout temps, le criminel a exercé sur André GIDE une fascination irrésistible. Une grande partie de son œuvre baigne pour ainsi dire dans une atmosphère de Correctionnelle. Dans son plus célèbre roman « Les Faux Monnayeurs », il brasse avec une incroyable virtuosité les thèmes les plus courants de nos prétoires : l'adultère installé dans les foyers bien pensants, les fils en révolte contre les pères, des suicides, une jeunesse écolière débauchée écoulant de la fausse monnaie, des amitiés particulières... Dans « Les Caves du Vatican », il met aux prises d'audacieux escrocs avec de naïfs défenseurs de la foi.

Mais GIDE ne s'est pas borné à emprunter à la vie judiciaire des idées de roman. L'intérêt qu'il a toujours manifesté pour le criminel s'est marqué par la création d'une rubrique spéciale de la Nouvelle Revue Française intitulée « Faits Divers », où il a relaté quelques affaires célèbres. En même temps, il faisait démarches sur démarches auprès des autorités compétentes pour obtenir son inscription sur la liste des jurés d'Assises. Son obstination fut couronnée de succès et il fut désigné par le sort pour siéger aux Assises de Rouen, en 1912.

Les impressions que l'auteur des *Nourritures Terrestres* retira de sa magistrature éphémère m'ont paru intéressantes à parcourir (4).

André GIDE ne fut pas un juré ordinaire. Il pensa, comme Anatole FRANCE, son plus cher ennemi, que « le spectacle du crime est à la fois dramatique et philosophique ». Aussi s'est-il penché sur le crime un peu à la manière d'Hamlet contemplant un crâne. Ce fut vous le pensez bien, très grave pour la justice.

*
**

Les assises de Rouen s'ouvrirent en mai 1912 dans une affluence considérable. Au public fidèle que nous connaissons, attiré par le spectacle de la Justice en robes rouges, se mêlait un élégant parterre de jolies femmes qui n'avaient pas voulu manquer une occasion de contempler de près le séduisant auteur de « *La Porte Étroite* » et de « *La Symphonie Pastorale* ».

Ce jour-là les avocats et les criminels ne faisaient point recette : toute l'attention était concentrée sur le banc des jurés où se trouvait assis André GIDE, enveloppé dans sa traditionnelle houppelande, et penchant avec inquiétude son visage asiatique sur le box des inculpés.

(4) Cf. André GIDE, *Souvenirs de la Cour d'Assises*, N.R.F., 1914, et in *Œuvres complètes*, t. VII, p. 3.

Sur l'insistance témoignée par André Gide pour être inscrit sur la liste des jurés, cf. André GIDE, *Réponse à une enquête*, *Œuvres complètes*, t. VII, p. 95.

André Gide attache certainement de l'importance à ses souvenirs de la Cour d'Assises, car il les a réédités trois fois.

Dix-huit ans après avoir siégé aux assises de Rouen, il note dans son journal, à l'issue d'une séance semblable : « ... Je rééprouve à neuf l'atroce angoisse qui m'étreignait à la Cour d'Assises de Rouen. L'implacable réquisitoire de l'accusateur public parlant au nom de la société, faisant appel aux instincts conservateurs des jurés, défense de la propriété... me rendrait anarchiste ». (*Journal*, Bibliothèque de la Pléiade), p. 1016.

Sans doute connut-on rarement un juré plus attentif, plus passionné et plus tourmenté que lui. Dès la première affaire il commença de s'étonner. Son étonnement ne cessa de croître durant toute la semaine, car à travers les cas les plus divers en apparence, il crut bientôt discerner une analogie profonde qui devait l'amener à tirer des conclusions inattendues.

La première audience amenait devant la justice un petit bourgeois qu'on eut pris volontiers pour un personnage de Georges DUHAMEL. Vêtu d'un costume étriqué, les yeux abrités derrière un lorgnon anachronique, il était manifestement très ému de ce qui lui arrivait. Il était accusé de vol qualifié. Employé des Postes, il avait toujours eu une conduite irréprochable jusqu'au soir funeste où quelque diable le poussant, il fractura le coffre dont il avait la garde pendant la journée, s'empara d'une somme de 13.000 francs, sauta jusqu'au café voisin où il dépensa la somme ridicule de 50 francs et revint immédiatement rapporter le reste dans le coffre-fort, après avoir pris soin d'avertir le Directeur de l'acte qu'il venait de commettre.

A quel mobile avait-il obéi ? Ni le Juge d'instruction, ni le Président ne purent le découvrir. C'était sans doute aussi mystérieux que la force impulsive qui poussa un jour Salavin à toucher du bout de son index l'oreille de son patron.

Cette énigme empêcha GIDE de dormir la nuit qui suivit l'audience. Il ne devait cependant pas récupérer son sommeil à l'audience du lendemain car une affaire non moins étrange devait augmenter sa perplexité.

Un jeune ouvrier agricole, au visage angélique, avait, un soir de vendanges, assommé son patron et s'était fait un plaisir d'égorger successivement femme, enfants, domestiques ; au total sept personnes. Au cours des débats, il fit preuve d'une précision impressionnante dans la relation de ses exploits, mais resta sybillin lorsqu'on lui demanda d'expliquer ses mobiles. Ni le vol, ni la colère, ni l'ivresse, ni l'amour, ni la jalousie n'étaient suscep-

tibles de fournir une explication satisfaisante. On attendait avec impatience la déposition du médecin psychiatre, mais il déçut tout le monde : l'accusé n'était ni un dément, ni un dégénéré.

La Cour le condamna à vingt ans de réclusion. Condamnation bénigne au point de vue légal; mais troublante au point de vue moral. Comment, disait André GIDE, comment appeler œuvre de justice la condamnation d'un adolescent chez qui n'apparaissaient ni volonté calculée de tuer, ni même intention formelle de nuire, dont la conscience restait impénétrable aux juges comme à lui-même?

On eut pu croire que la justice, qui fait bien les choses avait décidé d'honorer André GIDE d'affaires troublantes. La Cour avait encore à juger un incendiaire de 35 ans qui répondit ingénument à une question du Président : « Je n'avais aucun motif de mettre le feu à ces récoltes ». Et, en fait, il était très difficile de déceler la moindre explication à ce crime, si ce n'est, peut-être, dans le rapport du psychiatre qui, tout en concluant à l'entière responsabilité de l'accusé notait « l'étrange sensation de soulagement que ressentit l'inculpé après avoir bouté le feu ».

Cette remarque du médecin légiste remua longtemps dans l'esprit d'André GIDE une curiosité inquiète.

Cette inquiétude devait être attisée au même moment par une affaire sensationnelle découverte brusquement à Poitiers (5) et qu'il raconta par la suite : Recluse depuis vingt-quatre ans dans une chambre aux volets cadenasés où elle gisait nue sur un grabat couvert d'ordures et assiégré de vermine, une jeune fille était sequestrée par son frère. Demi folle, demi lucide, elle avait pris goût à sa réclusion et au moment de sa délivrance elle suppliait qu'on la laissât dans « sa chère petite grotte ». Il fut impossible de découvrir la véritable raison de cette séquestration et son frère fut acquitté.

(5) *La Séquestrée de Poitiers*, N. R. F., 1930.

Ce serait commettre une lourde erreur que de dénier toute importance à ces impressions de la Cour d'Assises. Avec GIDE, tout est sérieux, même l'ironie dont il a donné une belle définition : « L'ironie, c'est de la ferveur retournée ».

La Cour d'Assises de Rouen lui a offert un spectacle de choix : il a eu le privilège d'observer sur le vif un certain nombre de *cas-limites* qui ont agi sur son esprit au point d'avoir une incidence sur son œuvre.

Rappelez-vous la réponse de l'incendiaire : je n'avais pas de motifs. Nous retrouvons ici une idée chère à GIDE : l'acte gratuit du Prométhée mal enchaîné, et plus spécialement le crime gratuit des Caves du Vatican, publiées la même année que les Souvenirs de la Cour d'Assises. Vous vous souvenez de cet énigmatique roman où tout le récit est construit en fonction de la scène finale où Lafcadio va commettre un crime gratuit.

Lafcadio se trouve assis seul dans un compartiment de chemin de fer. Un voyageur inconnu de lui, mais déjà familier au lecteur, Amédée Fleurissoire vient s'asseoir à son côté. Au bout d'un moment, Fleurissoire, gêné par son bouton de col, se lève pour le boutonner plus aisément. Et soudain, Lafcadio, immobile et silencieux, se surprend à imaginer qu'il lui serait très facile de faire jouer rapidement la double fermeture de la portière, à portée de sa main, et de précipiter gentiment son compagnon sur la voie. Il n'a aucune raison de le faire, ne connaissant pas le voyageur et n'en voulant pas à son porte-monnaie. Mais c'est un jeu d'imagination, jeu qui devient plus passionnant lorsque Lafcadio s'aperçoit que par ce crime absurde, il commettrait une action absolument désintéressée; immotivée. Il s'amuse bien davantage encore en songeant qu'un crime immotivé plongerait la police dans un cruel embarras. De plus en plus le rêve se concrétise, Lafcadio songe qu'il y a là une passionnante épreuve de maîtrise de soi à accomplir. Et soudain, l'idée devient force : il compte jusqu'à dix, ouvre la portière et « pousse l'infortuné Amédée Fleurissoire dans le gouffre ouvert devant lui ». L'acte accompli, il demeure très calme et se dit simplement : « A présent, du sang-froid, ne claquons pas la portière, on pourrait

entendre à côté. Il tire la portière à lui, contre le vent avec effort, puis la referme doucement et tout est fini.

Il n'était pas sans intérêt, vous le voyez, de rechercher les origines vivantes, judiciaires, de ce fameux crime gratuit. Mais la contemplation de ces crimes insondables n'a pas été seulement l'heureux prétexte d'un roman. Elle a eu des répercussions inattendues sur la manière originale dont André GIDE a rempli ses fonctions de juré.

Pendant les assises de Rouen il était profondément bouleversé; un seul mot venait sur ses lèvres, avec passion : **Ne jugez pas!**

C'est d'abord aux magistrats qu'il s'adresse, descendant du banc des jurés où le guette le déni de justice pour se mettre du côté de la défense, et, avec quel talent! Ne vous semble-t-il pas entendre certains de nos plus brillants confrères confier aux jurés leur douloureux cas de conscience au seuil d'un grave problème psychologique, en leur murmurant d'une voix séduisante : Messieurs, je ne vous cache pas que je préfère être à ma place qu'à la vôtre. C'est un peu le langage de GIDE. Il refuse aux magistrats le droit de juger des actions aussi inexplicables : vos principes traditionnels d'investigation sont faux, leur dit-il. La maxime du juge, c'est **Is fecit cui prodest**. Le mobile, le motif du crime, c'est l'anse par où l'on saisit le criminel. Or dans tous ces cas limites vous êtes incapables de déceler le moindre motif à l'acte.

En criant : **Ne jugez pas**, André GIDE formule bien davantage un avertissement catégorique qu'une injonction chrétienne. Son cri, par delà les magistrats — auxquels il fait une assez mauvaise querelle — s'adresse surtout au psychologues auxquels il dit : Attention, nous nous trouvons au seuil de terres inconnues de l'âme humaine et cette découverte est susceptible de bouleverser profondément les bases de la psychologie traditionnelle. La pensée d'André GIDE à cet égard s'exprime clairement dans certaines remarques dont je me permettrai de vous citer un passage :

« Le jour où LA ROCHEFOUCAULT s'avisa de réduire et de ramener aux incitations de l'amour-propre les

mouvements du cœur, je doute s'il fit tant preuve d'une perspicacité singulière ou plutôt s'il n'arrêta pas l'effort d'une plus pertinente investigation. Une fois la formule trouvée, on s'y tint et durant deux siècles et plus, on vécut avec cette explication. Le psychologue parut le plus averti qui se montrait le plus sceptique et qui, devant les gestes les plus nobles, les plus exténuants, savait le mieux dénoncer le ressort secret de l'égoïsme. Grâce à quoi, tout ce qu'il y a de contradictoire dans l'âme humaine lui échappe (6). Et il ajoute, sur ce ton particulièrement fébrile, qui fait de lui un des grands séducteurs de notre temps : « Oui je me persuade avec tremblement que bien des trouvailles restent à faire et que les cadres de l'ancienne psychologie... paraîtront plus artificiels et périmés que les cadres de l'ancienne chimie depuis la découverte du radium (6). »

C'est pourquoi il blâme BALZAC d'avoir toujours cherché une théorie des passions. C'est pourquoi il porte toute son admiration vers DOSTOIEWSKI dont l'aptitude à découvrir « des abîmes » chez ses personnages le séduit infiniment. BALZAC lui déplait parce qu'en Français logique il veut obtenir des personnages conséquents avec eux-mêmes. DOSTOIEWSKI le charme parce que ce qui l'intéresse le plus c'est l'inconséquence.

Inconséquence, cohabitation des sentiments contradictoires, actes ou crimes gratuits, voilà tout autant de noms que GIDE utilise, faute de termes plus précis, pour exprimer la part foncière d'inexprimable, cachée au fond de l'âme humaine et qui, selon lui, doit échapper à l'étreinte de la justice. « Il existe, note-t-il, en regard de cette force de cohésion qui maintient l'individu conséquent avec soi-même, une autre force, centrifuge et désagrégeante par quoi l'individu tend à se dissocier, à se risquer, à se jouer, à se perdre ».

Voilà, Messieurs, la première conclusion, originale et inattendue qu'André GIDE a tiré de son séjour auprès de vous. Si vous me le permettez, je la formulerai dans

(6) Cf. André GIDE, *Morceaux choisis*.

une proposition concise : il faut reculer les limites de la psychologie traditionnelle avant de songer à juger l'insondable. Idée généreuse, séduisante et fertile du point de vue littéraire, mais qui ne saurait être entendue du législateur qui a, malheureusement pour l'anarchiste André GIDE, la mission terre à terre de défendre la société.

Peut-être, n'est-ce pas là une opinion absolument originale et, après tout, l'abbé Jérôme Coignard ne procédait-il pas de la même conviction lorsqu'il disait (7) : « Les raisons de nos actions sont obscures et les ressorts qui nous font agir demeurent profondément cachés... Aussi est-ce un abus que de déduire de notre obscure et délicate liberté toutes les gèmeries, toutes les tortures et tous les supplices dont nos codes sont prodigés... A quoi l'interlocuteur de Jérôme Coignard répondait sévèrement : « Je vois avec peine, Monsieur, que vous êtes du parti des fripons ».

Ne pourrions-nous à notre tour faire le même reproche à André GIDE- N'est-il pas, lui aussi, secrètement, du parti des fripons? C'est ce que, si vous le voulez bien, nous allons maintenant essayer de nous demander.

*
**

André GIDE, ce n'est pas là le moindre de ses paradoxes, s'est senti, il faut bien le dire, sur le banc des jurés, en état de connivence, pour ne pas dire de complicité avec les criminels qu'il avait le devoir de juger.

A l'origine de sa sympathie pour ses jeunes justiciables, il y avait sans nul doute, en profondeur, un sentiment que les convenances m'incitent à ne point développer mais qui eut jadis des suites fâcheuses pour Sodome et Gomorre (8). Cette circonstance particulière

(7) Cf. Anatole FRANCE, *Les opinions de Jérôme Coignard*.

(8) Il y a certainement une partie de l'œuvre d'André Gide dont l'explication relève de la psychanalyse et peut s'éclairer par l'application de la célèbre « Loi des compensations » d'Emerson.

le poussa d'ailleurs à faire voter au jury dont il avait la présidence une assez curieuse décision. Il fallait apprécier la culpabilité d'une bande de jeunes cambrioleurs audacieux, beaux et aimables. Le jury, sous son impulsion, répondit « non » à la question « les accusés sont-ils coupables de vol ». Mais à l'extrémité du banc, se tenait une espèce de vieille sorcière de receleuse, à la tignasse déteinte et à la voix éraillée qui ne méritait pas, en raison de ses disgrâces physiques d'échapper à la justice. Aussi GIDE bien qu'il réalisa parfaitement que s'il n'y avait pas eu vol, il ne saurait davantage y avoir eu recel, n'hésita-t-il pas faire répondre « oui » à la question subsidiaire « l'accusée est-elle coupable de recel ? ». Il fallut bien entendu toute l'habileté de la magistrature pour atténuer les dégâts de cette incohérente décision.

Houressement pour GIDE... et pour nous sa sympathie pour les criminels a des racines plus honorables.

Ce qui a toujours frappé GIDE, à la Cour d'Assises ou, par la suite, dans certaines affaires auxquelles il s'est intéressé, c'est le crime noble, celui que l'on rencontre dans les romans de DOSTOIEWSKI. Il a souvent manifesté son admiration pour Kirilov qui, dans « Les Possédés » se suicide uniquement pour se prouver que Dieu n'existe pas sans quoi il l'aurait empêché de mettre fin à ses jours. Admiration purement mentale d'ailleurs, puisque, depuis cinquante ans qu'il retourne le problème de Dieu sans le résoudre, il n'a jamais songé à imiter Kirilov.

Toujours poussé par la même sympathie, il a consacré un article intitulé « Un Surhomme devant la Justice » au cas d'un jeune russe qui avait assassiné sa sœur, avec le consentement de celle-ci, dans le seul but d'accomplir un acte extraordinaire.

Quelques jours après la publication de cet article, comme par un heureux hasard de la Providence, il reçut la visite d'un intellectuel allemand, repris de justice, qui venait de faire le voyage de Cologne à Paris pour lui décrire son état d'âme. Ce dangereux tourmenté se sentait capable de l'action la plus intense, jusqu'au meurtre.

GIDE attachait un tel prix à cette conversation qu'il n'hésita pas à la livrer à ses nombreux disciples en soulignant qu'il la croyait d'un certain intérêt psychologique (9).

À la même époque, à la Cour d'Assises de Rouen, son attention avait été attirée par un assassin chez qui il remarqua à plusieurs reprises, « un singulier malaise lorsqu'il sentait que la reconstitution de son crime n'était pas parfaitement exacte, mais qu'il ne pourrait ni remettre les choses au point, ni profiter de l'inexactitude ». Cela fit immédiatement germer dans son esprit un rapprochement avec une image de DICKENS qui compare le criminel à un nageur fatigué qui s'étend vers une rive, qui est le crime. C'est alors, semble-t-il, qu'il commença à se dire que le crime pouvait être une œuvre d'art.

Il se trouve d'ailleurs, sur ce terrain, en bonne compagnie puisqu'Anatole FRANCE consacra une chronique du journal « Le Temps » à répéter d'un air méditatif : c'est beau un beau crime ! Son article eut d'ailleurs des suites fâcheuses car le lendemain un magistrat pointilleux résilia son abonnement.

Mais tandis qu'Anatole FRANCE, en se tortillant la barbe, ne pensait pas un mot de ce qu'il avançait, ne songeant qu'à scandaliser les lecteurs du « Temps », André GIDE a pris la chose très au sérieux.

Son impuissance à juger les crimes gratuits dont nous parlions tout à l'heure repose sur une idée plus précise que cette apparente impossibilité de découvrir un mobile au crime. GIDE est trop intelligent pour arrêter son esprit à une telle absurdité. Il n'y a pas d'actes gratuits, pas d'actes sans cause, les juristes le savent mieux que quiconque. André GIDE le sait aussi, et ce qu'il appelle crimes gratuits, c'est en définitive un crime noble, non motivé par l'intérêt, par des sentiments bas.

Certes le droit positif n'ignore pas non plus l'existence de mobiles honorables et n'hésite pas à les sanctionner,

(9) Cf. *Morceaux choisis* : conversation avec un Allemand au lendemain de la guerre.

comme le fait la loi du 2 décembre 1941 qui a correctionnalisé l'infanticide, par une diminution de peine. Mais jamais il n'a consenti, et ne saurait jamais consentir, à renoncer à les sanctionner de quelque manière.

Telle est cependant la position anarchiste d'André GIDE et la singulière réaction d'un magistrat éphémère au seuil du déni de justice. La tentation est grande de le mettre à sa véritable place, au banc des accusés. Nul, en effet n'était moins bien préparé que lui à rendre la justice, car pour juger il faut d'abord avoir une certaine notion du mal, ou du délit, il faut croire au mal.

Or, André GIDE, depuis sa tendre jeunesse, garde au fond du cœur un doute terrible sur la notion même de morale. Interprétant la parole de l'Evangile relative à l'ivraie qu'il faudrait respecter, il précise, dans ses *Souvenirs de Cour d'Assises*, qu'il ne s'agit pas de laisser croître à l'aventure les folles herbes de l'esprit. La question beaucoup plus grave, plus « terrible » est celle-ci : « Ce que vous arrachez du champ est-ce que c'était vraiment de l'ivraie ? Ce que vous laissez croître, est-ce que c'était toujours le bon grain ? »

De là, son refus de juger, de choisir, de la une certaine complaisance pour le péché — ou le délit — et le scrupule de ne pas attenter à ce qui risque d'être le plus important.

Ainsi peuvent s'expliquer certaines réflexions des *Souvenirs de la Cour d'Assises*. A propos d'une bande de jeunes cambrioleurs particulièrement expérimentés, il note : ce n'étaient pas des bandits; ils profitaient de la société, mais n'étaient pas insurgés contre elle. Plus loin, il laisse échapper cette réflexion dubitative : « Le mal, ce que l'on appelle le mal... » Ailleurs, il ajoute, comme pour mieux préciser son inquiétude qu'il n'y a pas de différence essentielle entre l'honnête homme et le gredin.

C'est là au fond tout le drame de GIDE : c'est un inquiet inquiet lui-même. Et à la base de cette attitude, il faut sans doute placer son éducation rigide. Né d'une mère puritaine, extrêmement rigoriste, qui pendant toute sa jeunesse l'a élevé dans le cadre étroit

d'une austérité dépourvue de toute lumière. André GIDE confesse lui-même l'étrange sensation que lui a produite la découverte de la vie au sortir de son enfance. Livré à lui-même, il a soudainement été plongé dans une anarchie de sensations inconnues. Le voyage en Afrique, la rencontre et l'influence considérable d'Oscar WILDE ont été pour lui une révélation marquante. Se scandalisant de tout avec ravissement, il a bientôt pris plaisir à scandaliser les autres. Mais l'éducation puritaine avait laissé au fond de lui-même un arrière goût de mysticisme et de droiture dont il s'est délivré en substituant à l'austère Bible, l'Evangile des Nourritures Terrestres.

Passionnante expérience qui l'a conduit à reconsidérer la morale à travers ses découvertes toutes sensuelles, à se confectionner comme bien d'autres une morale provisoire parce qu'elle se bâtissait sur la mobilité de la vie.

Et toute sa vie, il partit à la recherche d'une vérité nouvelle qui se dérobait, au fur et à mesure qu'il croyait la saisir et lui laissait au fond de l'âme une mortelle inquiétude.

C'est cette inquiétude de la vérité qui l'a sans doute poussé à « débaptiser le mal pour étendre les limites de la moralité ». Ainsi, peut s'expliquer aisément la réaction d'ordre moral de GIDE aux assises de Ronen.

Renouvelant le mythe de Samson, il a cherché, mais sans colère, à ébranler les fondements de la morale traditionnelle.

Ces fondements les a-t-il vraiment ébranlés ? C'est ce que, pour conclure, il nous reste à nous demander.

Les réflexions agitées par André GIDE autour du problème criminel et plus précisément autour du droit de punir, aboutissent à une conclusion d'ordre technique à double soutien philosophique. Ne jugez pas, parce que dans certains cas, vous ne pouvez comprendre les mobiles d'un crime, parce que dans d'autres cas vous confondez peut-être le mal avec le bien. Sous cette forme pratique, l'idée est bien pauvre, insoutenable juridiquement, si ce n'est peut-être à la barre... et il y a peu de chances que ce cri angoissé trouve la moindre résonance dans

l'esprit de ceux qui gouvernent les hommes. Bien fou serait d'ailleurs celui qui l'écouterait, car André GIDE lui-même serait fort mal à son aise de constater que ce Nathanaël de la politique n'a point jeté son livre après l'avoir lu. Si ce disciple, surgi du fond de la salle d'audience, se cherchait dans les yeux du Maître, il ne s'y retrouverait plus. Que d'exemples de revirements, de contradictions flagrantes en apparence, André GIDE a-t-il fourni dans sa vie. Au moment même où il venait de lancer dans « Les Nourritures Terrestres » son anathème contre la famille, il avait déjà rejeté son propre message et venait de se marier, c'est-à-dire de se fixer.

Plusieurs semaines après avoir publié « Les Caves du Vatican », il montait une pièce de théâtre intitulée « Saül », dans laquelle il condamnait sévèrement les chasseurs d'instant, de sensation et de gratuité.

Il admire Dostoïewski et tire de son œuvre des conclusions anarchistes sur le problème du mal, mais, au même instant, il reproduit à son sujet, à peu près dans les mêmes termes que pour Karl Marx cet aveu troublant : « Dans les écrits de Dostoïewsky j'étouffe ; il y manque quelque chose, je ne sais quel ozone indispensable à la respiration de mon esprit ». Il enseigne la gratuité, l'audace dans l'action, mais aucune vie mieux que la sienne ne fut plus « bourgeoise », plus écartée de l'action même individuelle.

Mais alors, allez-vous dire, faut-il prendre au sérieux cette doctrine subtile, protéiforme, qui se refuse toujours ? GIDE n'est-il pas lui-même un « faux monnayeur » ? Ce serait sans doute s'arrêter aux apparences. Il y a chez lui un alliage authentique de sincérité et de bonne foi. Il est un peu comme certaines coquettes qui sont toujours sincères au moment où elles déclarent leur amour et qui le sont encore lorsque le lendemain elles le retirent avec la même flamme. Chaque affirmation sortie de la bouche d'André Gide est un point d'interrogation que l'on a souvent pris pour un point d'exclamation. Cet auguste vieillard de soixante-dix-sept ans n'est qu'un adolescent qui n'a pas encore terminé sa crise de puberté intellectuelle. Sa vie a constamment oscillé entre le pôle angélique et le pôle diabolique. L'épisode de la Cour

d'Assises fait partie de l'époque où GIDE se flattait d'être des amis du Méphistophélès de Goethe (10).

Mais si l'on considère son œuvre dans l'absolu, dégagée de son écorce d'inquiétudes et d'angoisses, il est facile de voir que les oscillations de son pendule, de ses expériences, le ramènent peu à peu à la moralité. L'immoraliste se tempère, le diable se fait ermite; il suffit de parcourir les dernières pages de son « Journal » écrites entre 1939 et 1942 pour déceler cette lente évolution.

C'est peut-être, envisagée sous cet éclairage nouveau, que la grande expérience gidienne sera dans l'avenir constructive. Elle sera le témoignage passionnant d'un esprit de bonne volonté en quête de la Vérité, bâtissant avec hésitation sur la table rase de sa conscience sa doctrine de vie. Elle sera l'exemple de la sincérité et de la bonne foi.

Dans cette recherche, l'expérience de la Cour d'Assises symbolisera une étape au cours de laquelle André GIDE s'est un peu fait l'avocat du diable, mais pour mieux se convaincre et pour mieux nous convaincre en définitive, que la cause du diable était mauvaise.



(10) Cf. André MAUROIS, André Gide, in *Etudes littéraires*.